

« Il est probable que la plupart des États impliqués dans le conflit, avec différents niveaux de soutien, violent le droit international. Nous devrions donc simplement défendre les victimes civiles »

En Cisjordanie, la situation est moins claire car, là encore, Israël n'a pas encore annoncé d'annexion, à l'exception de Jérusalem-Est. Nous sommes dans ce vide dans lequel Israël dit « je les contrôle temporairement sous une occupation légale et pour des raisons de sécurité ». En même temps, cela empêche les Palestiniens d'accéder à l'autodétermination. Si l'on parle de droit applicable, c'est dans les deux cas le droit de l'occupation. Le problème est que la loi de l'occupation est apte à régir les relations sur un territoire de manière temporaire entre la population locale et l'occupant, mais elle ne résout pas le problème de l'occupation.

Comment le résoudre ?

Il faut considérer l'occupation dans sa globalité. Par exemple, en ce qui concerne la Russie, la meilleure solution serait que la Russie mette fin à son agression contre l'Ukraine et se retire à l'intérieur de ses frontières. Je ne pense pas que cela se produira, mais ce serait la meilleure solution en droit international. En ce qui concerne Israël, la meilleure solution serait qu'Israël se retire jusqu'aux frontières de 1949, ce qu'on appelle la Ligne verte, qui sont les frontières internationalement reconnues d'Israël, à l'intérieur desquelles Israël a le droit d'avoir un État. À ce stade, cela devrait permettre aux Palestiniens de déterminer quoi faire de leur État. Mais il appartient aux Palestiniens de le décider, s'ils en ont la possibilité, comme il appartient aux Ukrainiens de Crimée et d'autres régions annexées, sans influence extérieure, de décider de leur sort.

Vous enseignez à la Westminster Law School. Parce qu'il y a une véritable polarisation du débat, et qu'il devient difficile de parler d'Israël ces jours-ci. Est-ce facile, en tant qu'universitaire, de dire qu'Israël est hors-la-loi ?

Je n'ai aucun problème à dire qu'un État viole le droit international. C'est simplement le produit d'une analyse juridique. J'essaie de faire comprendre à mes élèves que je ne veux pas cibler un État précis. Je suis italien. Je produis des exemples de violations italiennes du droit international. Je ne pense pas que nous devrions être patriotes lorsque nous parlons de nos États en tant que juristes internationalistes. La Palestine a toujours été un sujet très difficile à discuter. Après le 7 octobre, les choses sont devenues bien plus difficiles encore. On tente actuellement d'assimiler une critique légitime de certaines politiques israéliennes à de l'antisémitisme.

Après ces six mois de bombardements et presque quarante milliers de morts, quelle est la chose que les gens doivent comprendre ?

Nous ne devrions pas aborder ce conflit comme une question de savoir qui a raison et qui a tort. Nous ne soutenons pas là notre équipe de football ou notre pays au concours Eurovision de la chanson. Ici, je ne vois que des torts. Les torts causés aux victimes civiles. Des civils comme les otages israéliens pris le 7 octobre par le Hamas ou les civils israéliens tués ce jour-là. Et bien sûr les Palestiniens qui meurent de faim ou sont délibérément tués à Gaza. Ce sont les seules personnes dont nous devrions nous inquiéter. Le Hamas et le régime de Netanyahu violent le droit international. Il est probable que la plupart des États impliqués dans le conflit, avec différents niveaux de soutien, violent le droit international. Tous ont tort. Nous devrions donc simplement défendre les victimes civiles et éviter la tentation de contrebalancer les atrocités. Nous devons dénoncer toutes les atrocités commises par la guerre. ●



Palestiniennes
endeuillées après le
bombardement
israélien d'un hôpital
de Rafah mardi